



DECISION N° 02/D/C-AKOEMAN/SG/2026 DU 10/02/2026, PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/C-AKOEMAN/CIPM/2026, RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES ÉQUIPÉS D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE D'AKOEMAN, DANS LA REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

Objet de l'appel d'offre N° 02/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2026, DU 10/02/2026 en procédure d'urgence.

Le maître d'ouvrage : Maire de la Commune d'Akoeman

Financement : BIP MINDDEVEL, exercice 2026

Le maire de la commune d'Akoeman
(Autorité Contractante)

- Vu Le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu l'avis d'appel d'offres N° 02/AONO/C-AKOEMAN/ CIPM/2026, DU 12/02/2026 en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de construction de quatre (04) forages équipés d'une pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune d'Akoeman, dans la région du centre, département du Nyong et So'o ;
Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune d'Akoeman en date du 31/03/2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise, « **ETS LA GRACE** », NIU P059312675743U, Tél : 653 33 01 61 est attributaire de l'appel d'offres National Ouvert N° 02/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2026, DU 12/02/2026, en procédure d'urgence, relatif aux travaux de construction de quatre (04) forages équipés d'une pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune d'Akoeman, dans la région du centre, département du Nyong et So'o, pour un montant ttc de 33 996 529 (trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt-neuf) francs CFA, et un délai d'exécution de trois (03) mois.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Akoeman, le _____

Ampliations :

- Préfet Nyong et So'o
- MINMAP Nyong et So'o
- ARMP – CE
- Intéressés
- Archives / Chrono





COMMUNIQUE

COMMUNIQUE N° 02/D/C-AKOEMAN/SG/2026 DU 10/02/2026, PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N°02/LC/C-AKOEMAN/CIPM/2026, RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES ÉQUIPÉS D'UNE POMPE À MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE D'AKOEMAN, DANS LA REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O.

Financement : BIP MINDDEVEL, exercice 2026

Le Maire de la Commune d'Akoeman (Maître d'ouvrage) porte à la connaissance des candidats ayant participé à l'avis d'appel d'offre dont l'objet est susmentionné que : L'entreprise, « **ETS LA GRACE** », NIU P059312675743U, Tél : **653 33 01 61**, est attributaire de l'appel d'offres National Ouvert N° 02/AONO/C-AKOEMAN/CIPM/2026, DU 12/02/2026, en procédure d'urgence, relatif **aux travaux de construction de quatre (04) forages équipés d'une pompe à motricité humaine dans certaines localités de la commune d'Akoeman, dans la région du centre, département du Nyong et So'o**, pour un montant ttc de **33 996 529 (trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent vingt-neuf) francs CFA.**, et un délai d'exécution de trois (03) mois.

La société retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attache avec le service des marchés de la commune d'Akoeman pour la suite de la procédure.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenue sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, y compris leur caution de soumission, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme en charge de la régulation des marchés publics.

Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué sera enregistré et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Akoeman, le _____

Ampliations :

- Préfet Nyong et So'o
- MINMAP Nyong et So'o
- ARMP – CE
- Intéressés
- Archives / Chrono



